

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du « Passeport pour une chimiothérapie responsable »

MARDI 30 OCTOBRE 2018, 10H > 11H

79, RUE DE TOCQUEVILLE, PARIS 17^e (SIÈGE DE LA CSMF)



LES ENJEUX

Alors que la chimiothérapie constitue l'une des principales solutions thérapeutiques pour les patients atteints de cancer, les professionnels de santé sont souvent démunis face aux multiples questions pratiques posées par les patients concernés pour préparer leur retour à domicile après le traitement.

Le « **Passeport pour une chimiothérapie responsable** » est une première réponse, cohérente et uniforme, pour accompagner le personnel soignant dans son rôle d'éducation et de prévention, au sein et en dehors de l'établissement de santé, mais aussi pour rassurer le patient et son entourage.

Il explique en 9 fiches de façon pratique, ludique et non culpabilisante les mesures à respecter et les attitudes à adopter au quotidien en cas de traitement par chimiothérapie.

Réalisé en collaboration avec des oncologues, des équipes soignantes, des patients, il est piloté par l'agence Primum Non Nocere et réalisé avec le soutien institutionnel du laboratoire Merck.

Les 9 fiches abordent les thématiques suivantes :

- utilisation et manipulation des médicaments cytotoxiques ;
- précautions à prendre en cas de relations sexuelles ;
- contact avec l'entourage le plus fragile (enfants, femmes enceintes, etc.) dans les premières heures suivant le traitement ;
- pratiques d'hygiène en cas de contact avec un traitement ;
- gestion des sécrétions et excréments pendant les 4 jours suivants un traitement ;
- élimination des déchets en circuit adapté ;
- contact avec les animaux de compagnie ;
- gestion du linge.

Chaque patient étant unique et les traitements en chimiothérapie individualisés, les conseils compris dans ce « Passeport » sont des précautions générales d'usage et sont soumis à l'appréciation en premier lieu des professionnels de santé, puis du patient.

Convaincue de l'importance de la démarche, l'agence Primum Non Nocere a alerté en parallèle le ministère des Solidarités et de la Santé sur la nécessité d'aider les professionnels de santé à mieux accompagner les patients à domicile. L'agence propose également que toutes les parties prenantes réfléchissent à la réduction de l'impact des traitements de chimiothérapie sur l'environnement.

Pour informations complémentaires, voir en annexe le lien sur la publication du ministère la Santé sur la « gestion des déchets cytotoxiques et cytostatiques par les établissements ».

Plus de 300 000 foyers concernés : un sujet de santé publique

La chimiothérapie consiste à administrer des médicaments qui agissent sur les cellules cancéreuses, soit en les détruisant, soit en les empêchant de se multiplier¹. Ce type de traitement constitue une des principales solutions thérapeutiques en cas de cancer, avec la chirurgie et la radiothérapie².

L'activité de chimiothérapie en France poursuit sa croissance. En effet, 12,3 % de personnes ont été traitées en plus en 2015 par rapport à 2010. En 2015, 308 634 personnes ont bénéficié d'une chimiothérapie, ce qui correspond à 2,7 millions de séances et séjours en milieu hospitalier³.

Les molécules présentes dans les traitements de chimiothérapie peuvent se retrouver dans les excréta (sueur, urines, selles, vomissements) pendant au minimum 4 jours après la fin du traitement, et avoir un impact sur l'entourage et l'environnement (voir liens en annexe).

1. La Ligue contre le Cancer, La chimiothérapie https://www.ligue-cancer.net/article/26110_la-chimiotherapie

2. Les traitements anti-cancéreux : prévention du personnel de santé et impact sur l'environnement, AP-HP, Hôpital européen Georges-Pompidou, Laetitia LE et Éric CAUDRON, 2015

3. Institut National du Cancer, Chimiothérapie anticancéreuse, 2017 <https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Les-traitements/Chimiotherapie>

L'activité en cancérologie développée par un établissement de soins est soumise à l'autorisation de l'Agence régionale de santé et est encadrée (cf pour mémoire la réglementation en annexe). De même, la préparation et la délivrance d'une chimiothérapie sont protocolisées à l'hôpital. Réglementations et recommandations sont consignées dans la démarche qualité, et la gestion des risques professionnels de l'établissement⁴.

En revanche, il n'existe pas aujourd'hui de recommandations pour les patients et leur entourage. Il était donc essentiel de pouvoir leur fournir un document pratique, ludique et non culpabilisant.

Le patient inscrit dans un protocole de soins en chimiothérapie est dans 98 % des cas accueilli en hospitalisation de jour dans un établissement de santé⁵. Il rentre ensuite à son domicile.

La prévention de l'exposition aux produits anti-cancéreux cytotoxiques est donc une mission de santé publique, dans laquelle l'hôpital est fortement impliqué.

Le « Passeport pour une chimiothérapie responsable » est remis aux patients et aux aidants par les professionnels de santé.

PAROLES DE SOIGNANTS

Dr Valérie Moulin, oncologue digestif au CH de La Rochelle : « Mon travail depuis quinze ans consiste à prendre en charge des patients atteints d'un cancer digestif, en prescrivant des chimiothérapies ou des thérapies ciblées qui ont pour but de détruire les cellules tumorales. Ces cytotoxiques sont aussi néfastes pour certaines cellules normales de l'organisme, c'est pourquoi ces traitements entraînent des effets secondaires chez les patients, que nous maîtrisons de mieux en mieux. Le but est donc de trouver la meilleure efficacité et un compromis entre efficacité et toxicité, un meilleur bénéfice-risque pour le patient. L'entourage est de plus en plus impliqué dans la prise en charge des patients, apportant une croissante attention. Le « Passeport pour une chimiothérapie responsable » vient répondre aux questions pratiques quotidiennes de l'entourage pour lesquelles les médecins et les soignants avaient peu de réponses. Au CH de La Rochelle, ce « Passeport » est remis en consultation d'annonce par nos infirmières qui ont enfin un outil performant pour répondre. »

4. Les traitements anti-cancéreux : prévention du personnel de santé et impact sur l'environnement, AP-HR, Hôpital européen Georges-Pompidou, Laetitia LE et Éric CAUDRON, 2015

5. AFC-UNHPC

RÉGLEMENTATIONS DANS LE CHAMP SANITAIRE

Article R6123-86 [Décret n°2007-388 du 21 mars 2007 - art. 1 JORF 22 mars 2007](#)

Article R6123-87 [Décret n°2007-388 du 21 mars 2007 - art. 1 JORF 22 mars 2007](#)

L'autorisation prévue par l'article L. 6122-1 nécessaire pour exercer l'activité de soins du cancer mentionnée au 18° de l'article R. 6122-25 est accordée pour une ou plusieurs des pratiques thérapeutiques suivantes :

- 1° Chirurgie des cancers ;
- 2° Radiothérapie externe, curiethérapie, dont le type est précisé ;
- 3° Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées ;
- 4° Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer.

Modifié par [Décret n°2018-811 du 25 septembre 2018 - art. 20](#)

Article R6123-89 [Décret n°2007-388 du 21 mars 2007 - art. 1 JORF 22 mars 2007](#)

Article R6123-93 [Décret n°2007-388 du 21 mars 2007 - art. 1 JORF 22 mars 2007](#)

Article R6123-94 Modifié par [Décret n°2008-377 du 17 avril 2008 - art. 1](#)

Décret n° 2007-389 du 21 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables à l'activité de soins de traitement du cancer.

> Pour information, lire également :

<https://www.gerpac.eu/contamination-chimique-de-la-famille-des-patients-a-partir-des-excretas>

<https://www.gerpac.eu/surface-contamination-in-homes-of-home-care-patients>

-7-

RÉGLEMENTATIONS DANS LE CHAMP VÉTÉRINAIRE

Arrêté du 18 juin 2009 relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments anticancéreux en médecine vétérinaire (JORF n°0141 du 20 juin 2009 page 10104 texte n° 55).

Un guide de bonnes pratiques relatif à l'emploi des médicaments anticancéreux en médecine vétérinaire est publié.

Extrait. Ce guide « vise à maîtriser la toxicité des médicaments anticancéreux vis-à-vis des manipulateurs et de l'entourage des animaux, de façon à garantir une sécurité optimale des personnes et à protéger l'environnement lors de l'élimination des déchets contaminés par ces médicaments anticancéreux. »

« Un risque de toxicité existe pour l'ensemble des personnes susceptibles d'entrer en contact avec ces produits ou leurs métabolites, à savoir (...) l'entourage familial de l'animal ; le public mis en relation fortuitement avec des animaux traités ou leurs excréta, ainsi que pour l'environnement, avec pour conséquence finale une contamination potentielle des animaux et des personnes. Les femmes enceintes ou allaitant, les personnes immunodéprimées et les personnes mineures représentent des catégories particulièrement à risque pour lesquelles toute manipulation ou participation à la manipulation des médicaments anticancéreux est interdite. »

GESTION DES DÉCHETS

Le ministère des Solidarités et de la Santé a publié le guide : « Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux » : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pour_une_bonne_gestion_des_dechets_produits_par_les_etablissements_de_sante_et_medico-sociaux.pdf

Voir le chapitre 2 « La maîtrise du circuit de gestion des déchets issus de médicaments », et en particulier les pages 26, 27, 28 et 36.

La conférence de presse du 30 octobre 2018
s'est tenue en présence de :

Ségolène Benhamou, PDG de l'Hôpital Privé Nord Parisien
(HPNP) qui distribue le « Passeport »

Louisa Oulebsir, cadre de soin, HPNP

Olivier Toma, fondateur de Primum Non Nocere
et du Comité pour le Développement Durable en Santé
(C2DS)

Laboratoire Merck

8

Contact presse :
BVM communication, Véronique Molières
06 82 38 91 32
vmolieres@bvm-communication.com

En savoir plus

Primum Non Nocere

www.primum-non-nocere.fr

L'agence Primum Non Nocere accompagne depuis 9 ans des organisations de santé dans une approche systémique sur les bases de l'ISO 26000. Ainsi 400 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont été accompagnés dans leur stratégie de développement durable. Des industriels, laboratoires, pharmacies, CH, CHU, cliniques, Ehpad, ARS, Esat, centrales d'achats et de référencement, Ifsi, lycées hôteliers font confiance à Primum Non Nocere. Les champs couverts par l'agence sont la gouvernance, les soins et leur éco-conception, la santé et le bien-être au travail, le bâtiment, les énergies, l'eau, les déchets, la restauration, les achats, la qualité de l'air intérieur, l'exposition aux substances toxiques ou aux champs électromagnétiques, etc. L'équipe de l'agence est constituée d'une vingtaine d'experts : thermiciens, qualitatifs, ingénieurs qualité santé environnement, ergonomes, chimistes, infirmières, etc.

Primum Non Nocere, entreprise politique via son think tank Le Cercle Hippocrate, organise des événements et développe un lobbying éthique en informant ou interpellant des décideurs politiques, économiques, industriels au bénéfice de l'intérêt public.

Hôpital Privé Nord Parisien (HPNP) – Sarcelles

www.hpnp.fr

Situé à Sarcelles dans l'est du Val d'Oise, l'Hôpital Privé Nord Parisien propose une offre de soins pluridisciplinaire, en hospitalisation complète et ambulatoire, d'une capacité de plus de 300 lits et places. L'établissement s'appuie sur un plateau technique de premier plan et sur une équipe médicale reconnue de plus de 100 praticiens. Les activités de l'Hôpital Privé Nord Parisien sont organisées autour de 5 pôles : chirurgical, mère-enfant, cancérologie, dialyse, urgences et permanence des soins. Le « Passeport pour une chimiothérapie responsable » a été lancé le 23 octobre dernier à HPNP.

Merck en France

Merck est une entreprise de Sciences et Technologies engagée au service des patients et des professionnels en France et dans le monde entier. Depuis 350 ans, date de la création de notre entreprise en Allemagne, la curiosité caractérise notre action et fait de Merck un groupe pionnier dans nos trois secteurs majeurs d'activité : la santé, les sciences de la vie et les matériaux de haute performance.

Dans le domaine de la santé, et plus particulièrement le développement de médicaments, la particularité du Groupe Merck est d'investir dans des domaines thérapeutiques peu explorés à ce jour : l'immuno-oncologie, la sclérose en plaques et les troubles de la fertilité.

Merck est également un acteur majeur de la recherche dans les secteurs des sciences de la vie et des matériaux de haute performance. Nous apportons notre expertise et notre innovation dans des champs d'activité très diversifiés que sont, par exemple, les matériaux de haute précision destinés aux laboratoires de recherche, les biotechnologies ou encore les cristaux liquides.

Avec 11 sites répartis sur tout le territoire national, Merck est en France un employeur de premier plan qui contribue pleinement au développement des bassins d'activité dans lesquels nous sommes implantés. Fort de nos 3 500 emplois à haute valeur ajoutée, nous embauchons et formons chaque année nos collaborateurs à une très large palette de métiers allant la recherche à la production, pour chacun de nos trois secteurs d'activité.